



Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Pour la protection des
consommateurs en cas d'insolvabilité
d'une société d'assurance habitation,
automobile ou commerciale

**Rapport annuel
2016**



Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2016

- Partenariat avec l’Autorité des marchés financiers (AMF) pour élaborer des Modalités d’intervention clarifiant le processus réglementaire et le cadre juridique régissant la prochaine insolvabilité d’un assureur à charte du Québec membre de la SIMA.
- Première année complète de fonctionnement du Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation, auquel siègent les membres du conseil d’administration de la SIMA issus du public et qui rend la SIMA plus apte à travailler efficacement avec les organismes de réglementation de l’assurance.
- Soutien du Bureau d’assurance du Canada dans ses efforts pour amener le gouvernement à instaurer un filet de sécurité dans le but de réduire au minimum le risque financier que pose un séisme catastrophique en milieu urbain.
- Publication de *Lessons learned from the financial challenges – and the successful recovery – of the Farm Mutual Reinsurance Plan*, le dixième titre de la collection La faillite chez les assureurs, et distribution aux membres et à d’autres parties prenantes.
- Troisième année complète de programmation du Forum des gestionnaires de risques de l’industrie des assurances IARD, qui incluait trois rencontres de réseautage et trois webinaires consacrés à des enjeux actuels et émergents. Le Forum compte quelque 300 membres parmi les professionnels de la gestion des risques de l’assurance IARD, y compris un contact principal au sein de chaque assureur membre de la SIMA.

Table des matières

Message du président du conseil	2	Conseil d’administration de la SIMA	30
Message du président et directeur général	4	Personnel et coordonnées de la SIMA	31
Contexte opérationnel	7	Organismes de réglementation des assurances au Canada	32
Rapport sur la gestion du risque	12	Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA (version anglaise)	32
État financiers	18		



EN 2016, L'INDUSTRIE CANADIENNE de l'assurance a dû composer avec les dommages les plus coûteux jamais enregistrés au pays à la suite d'un seul événement : le feu de forêt qui a ravagé la ville de Fort McMurray et ses alentours. Le coût total des dommages assurés s'est élevé à plus du double du record précédent. Ces incendies ont exercé une ponction dans les bénéfices des assureurs, qui sont malgré tout pour la plupart demeurés solidement capitalisés grâce à une réassurance adéquate.

Même si 2016 a été une année difficile, l'industrie est en bonne position pour opérer un redressement en 2017. Cela s'explique principalement par la longue phase ascendante qu'a connue le Canada depuis le début du plus récent cycle des assurances IARD. Pendant ces 10 années et quelques, les assureurs ont dégagé de solides bénéfices et ont pu renforcer leur capital. Cette consolidation se manifeste, par exemple, par la réduction constante du rapport des primes nettes au capital, qui est passé d'environ 1,5 pour 1 au début du cycle courant à approximativement 1 pour 1 actuellement.

L'essentiel est que les lourds dommages subis à Fort McMurray sont survenus à un moment où l'industrie était bien capitalisée. La multiplication des sinistres

La multiplication des sinistres catastrophiques étant devenue la « nouvelle norme » au sein de l'industrie, elle fait ressortir la nécessité pour les assureurs d'accroître leur résilience à une plus grande volatilité de leurs résultats techniques et de leurs bénéfices.

catastrophiques étant devenue la « nouvelle norme » au sein de l'industrie, elle fait ressortir la nécessité pour les assureurs d'accroître leur résilience à une plus grande volatilité de leurs résultats techniques et de leurs bénéfices. Un volet important de cette résilience consiste pour les assureurs à gérer soigneusement leur exposition aux sinistres et la concentration des risques.

Élaboration de modalités d'intervention de concert avec les organismes de réglementation

L'an dernier, la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) a fait avancer plusieurs de ses initiatives destinées à réduire le risque d'insolvabilité. La première consistait à créer un nouveau Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation, auquel siègent uniquement les membres du conseil de la SIMA issus du public (de l'extérieur de l'industrie). Ce comité est un lieu de consultation et d'échanges confidentiels avec les organismes de réglementation à propos des assureurs dont la situation pourrait devenir précaire.

Deuxièmement, la SIMA a signé avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec un accord qui documente, sous forme de Modalités d'intervention, les mesures que les deux organismes pourraient prendre et prendraient si la solvabilité d'un assureur à charte du Québec qui est membre de la SIMA devenait préoccupante.

Troisièmement, nous continuons à collaborer avec le Bureau d'assurance du Canada pour gérer le risque qu'un grave séisme en milieu urbain provoque une réaction en chaîne au sein de l'industrie. Les travaux de recherche de la SIMA ont montré que l'industrie disposerait d'une capacité considérable à indemniser les assurés advenant un grave séisme. Il y a néanmoins une limite au-delà de laquelle l'industrie serait incapable de faire face à un séisme catastrophique. Les assurés canadiens ne devraient pas être exposés à un tel risque. Il est donc nécessaire de disposer d'un filet de sécurité gouvernemental pour protéger les consommateurs contre d'éventuelles faillites d'assureurs si les dommages assurés liés à un événement dépassaient un « point de bascule » d'environ 30 milliards de dollars.

Quatrième initiative, le rapport annuel de la SIMA inclut de l'information sur le profil de risque de la Société et sur les mesures prises pour aider ses assureurs membres à améliorer leurs pratiques de gestion des risques. À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur les activités du Forum des gestionnaires de risques créé par la SIMA.

Fait à noter, la plus récente étude comparative de la SIMA sur la gestion des risques d'entreprise (GRE) montre un approfondissement des saines pratiques de gestion des risques au sein de l'industrie. À titre d'exemple éloquent, 90 % des assureurs qui ont répondu au sondage en 2016 s'étaient doté d'un énoncé d'appétence au risque, contre seulement la moitié des répondants trois ans plus tôt. C'est là un progrès de taille.

Nous continuons à collaborer avec le Bureau d'assurance du Canada pour gérer le risque qu'un grave séisme en milieu urbain provoque une réaction en chaîne au sein de l'industrie.

En terminant, je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du conseil d'administration de la SIMA pour leurs conseils au cours de l'année écoulée, ainsi qu'à M. Paul Kovacs et à son équipe de

direction pour le ferme soutien qu'ils accordent au conseil et pour leurs solides résultats opérationnels.

J'aimerais remercier particulièrement M^{me} Lea Algar et M. Pierre Fromentin, qui ont tous deux quitté le conseil d'administration de la SIMA en 2016 – M^{me} Algar après plus d'une décennie au service des consommateurs d'assurance. Leur présence nous manquera, et nos meilleurs vœux les accompagnent. Heureusement pour la SIMA, le conseil d'administration s'est enrichi en avril 2016 de quatre nouveaux membres dont le bagage d'expérience et de compétences est impressionnant. Il s'agit de M. Louis Durocher, chef de la gestion des risques d'Aviva Canada; de M. Glenn Gibson, directeur général à la retraite de Crawford Canada; de M^{me} Lynn Oldfield, chef de la direction d'AIG Canada; et de M. Pete Walker, chef de la souscription de Zurich Canada.

Forte d'un conseil d'administration et d'une équipe de direction efficaces, la SIMA peut continuer à se concentrer sur les problèmes d'insolvabilité qui revêtent le plus d'importance pour les consommateurs et pour ses sociétés membres. 🇨🇦



POUR LA PÉRIODE DE 2017 à 2019, le nouveau plan stratégique de la SIMA insiste sur trois grandes priorités. En 2017, la SIMA s'attachera à élaborer, de concert avec les organismes de réglementation, des protocoles d'intervention auprès des assureurs IARD. Pour ce faire, elle s'appuiera sur la nouvelle entente qu'elle a conclue avec l'Autorité des marchés financiers (AMF). En 2018, la SIMA participera aux efforts du gouvernement fédéral pour renouveler les lois régissant le secteur financier. En 2019, enfin, elle entend s'attacher en priorité à réévaluer l'ensemble de la couverture et des indemnités qu'elle accorde, de concert avec ses parties prenantes.

La SIMA s'emploie à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD en offrant une protection financière aux titulaires de police. L'élaboration de mesures de réduction du risque d'insolvabilité est un volet essentiel du travail de la SIMA. Reconnaissant toutefois qu'il arrive que des sociétés d'assurance fassent faillite, la SIMA met aussi l'accent sur la préparation, sur la protection des intérêts des consommateurs et sur la réduction des coûts associés à une faillite. Ces préparatifs incluent des échanges périodiques avec les organismes provinciaux de réglementation de l'assurance en vue de faciliter la gestion de la prochaine perturbation majeure qui ébranlera l'industrie.

La priorité de la SIMA en 2017 consiste à collaborer avec plusieurs organismes canadiens de réglementation de l'assurance à l'élaboration de protocoles d'intervention.

Élaboration de protocoles d'intervention de concert avec les organismes de réglementation

La priorité de la SIMA en 2017 consiste à collaborer avec plusieurs organismes canadiens de réglementation de l'assurance à l'élaboration de protocoles d'intervention. Le maintien de relations de travail claires et efficaces avec ces organismes est essentiel pour que la SIMA puisse s'acquitter de sa mission de protection des titulaires de police dans l'éventualité peu probable de l'insolvabilité d'un membre. La date d'achèvement et de mise en œuvre de ces protocoles dépendra en partie du rythme auquel les autorités de surveillance seront en mesure d'aller de l'avant. S'appuyant sur l'entente conclue avec l'AMF au Québec, la SIMA fera principalement porter ses efforts sur le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), en Colombie-Britannique et en Alberta dans le but de couvrir plus de 90 % de ses membres.

Ces protocoles pourraient vraisemblablement traiter des questions suivantes : des conditions exigées par les organismes de réglementation pour échanger avec la SIMA des renseignements concernant des assureurs membres dont la situation pourrait devenir précaire; des fonctions et des responsabilités respectives de la SIMA et du surintendant; d'un guide d'intervention qui favoriserait une reconnaissance précoce

des situations préoccupantes et une intervention efficace dans le but d'atténuer les pertes des titulaires de police; et, enfin, de modalités permettant d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la clarté de la relation entre la SIMA et le surintendant.

Renouvellement des lois fédérales régissant le secteur financier

En 2018, la SIMA se propose de participer en priorité au renouvellement prévu par le gouvernement fédéral de la législation régissant le secteur financier. Ce renouvellement portera principalement sur les lois qui s'appliquent au secteur bancaire et à celui de l'assurance. Ces travaux seront pour la SIMA et le Bureau d'assurance du Canada (BAC) l'occasion d'exhorter le gouvernement à instaurer un filet de sécurité permettant d'atténuer le risque financier que poserait un grave séisme en milieu urbain. La SIMA collabore avec le BAC, qui explore les formes que ce filet de sécurité gouvernemental pourrait prendre. Advenant un séisme catastrophique, au-delà d'une certaine limite, les gouvernements seront appelés à intervenir.

Le Plan de fonctionnement actuel de la SIMA inclut déjà les pouvoirs et les fonctions nécessaires à un tel filet de sécurité : dans l'éventualité d'un séisme dépassant une certaine limite, le gouvernement pourrait verser des fonds à la SIMA, qui les distribuerait à son tour aux assureurs en difficulté pour éviter une défaillance systémique de l'industrie. Cela est conforme aux principaux objectifs de la politique de réévaluation du secteur financier, notamment :

- Stabilité – sécurité, solidité et résilience;
- Efficacité – contribution à la croissance économique; et
- Utilité – protection des consommateurs (entreprises, particuliers et familles).

Le second objectif de la SIMA consistera à promouvoir la modernisation de la Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR), qui est la loi fédérale régissant la liquidation des banques et des sociétés d'assurance en faillite. Cette modernisation est un enjeu de longue date pour la SIMA. Notre position en faveur d'une telle réforme est clairement articulée et a déjà été communiquée aux fonctionnaires fédéraux. La modernisation de la LLR et son inclusion dans la réévaluation législative sont justifiées du fait de la grande désuétude de cette loi et de son rôle comme mécanisme de règlement des faillites dans les secteurs bancaire et de l'assurance.

La SIMA collabore avec le BAC, qui explore les formes que ce filet de sécurité gouvernemental pourrait prendre. Advenant un séisme catastrophique, au-delà d'une certaine limite, les gouvernements seront appelés à intervenir.

Lorsqu'elle élaborera ses recommandations à cet égard, la SIMA aura l'occasion de s'associer à d'autres parties prenantes de l'industrie, notamment au BAC et à Assuris, ce qui lui permettra de renforcer sa position et de lui donner plus de poids.

Examen de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA

En 2019, la SIMA s'est fixé comme priorité d'entreprendre une réévaluation de la couverture et des indemnités qu'elle accorde. La dernière réévaluation de ce genre remonte à 2006. Cette réévaluation porterait sur l'ensemble de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA, y compris sur la limite qui s'applique actuellement aux primes non acquises. Les parties prenantes consultées incluraient les consommateurs d'assurance, les organismes de réglementation et les liquidateurs. La SIMA a procédé à une analyse comparative des pratiques exemplaires d'autres fonds de garantie dans l'industrie de l'assurance. Les résultats de cette comparaison éclaireront la réévaluation des couvertures et des indemnités que la SIMA compte effectuer.

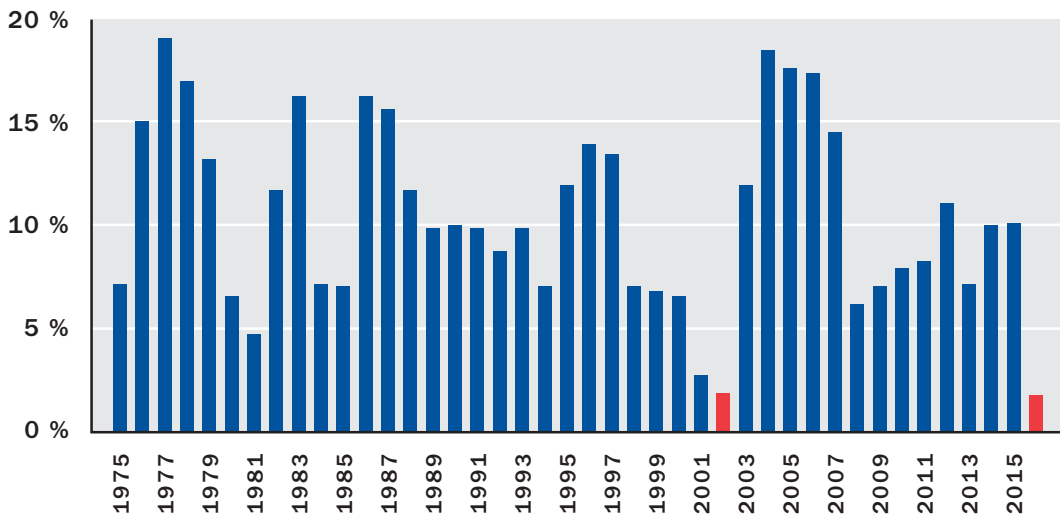
Pour conclure, je veux remercier tous les membres du conseil d'administration pour leurs orientations et leur soutien au cours de la dernière année, ainsi que le personnel de la SIMA pour la constance avec laquelle il accomplit un travail de grande qualité. La SIMA continuera à renforcer sa capacité à protéger les titulaires de police en cas d'insolvabilité d'un assureur membre, à travailler à limiter les coûts liés à l'insolvabilité et à contribuer au maintien de la grande confiance dont jouit l'industrie de l'assurance. Je suis persuadé que nous sommes bien en selle pour poursuivre sur la voie du succès. 🇨🇦

La dernière année a mis à l'épreuve la stabilité financière des sociétés d'assurance membres de la SIMA. Le feu de forêt qui a ravagé en mai Fort McMurray, en Alberta, a été le plus coûteux jamais enregistré par les assureurs, où que ce soit, et il explique en très grande partie les piètres résultats financiers de 2016.

L'année 2014 a été l'une des moins rentables de l'histoire de l'industrie canadienne des assurances IARD. À l'époque, les assureurs avaient réagi à la baisse de rentabilité en haussant les primes et en réduisant l'accessibilité aux garanties. Ces mesures leur avaient permis de renouer avec la rentabilité, mais elles ont amené par la suite les gouvernements à adopter une nouvelle réglementation pour encadrer les critères de tarification et les primes d'assurance automobile.

Une rentabilité modérée soutenue est indispensable pour préserver la solvabilité des assureurs et la stabilité des primes. Les bénéfices non répartis représentent la source principale de capitaux des assureurs IARD au Canada. Au total, l'industrie canadienne de l'assurance dispose maintenant d'un capital record de plus de 50 milliards de dollars. Or, une bonne capitalisation de l'industrie est un gage de stabilité pour les consommateurs d'assurance, elle favorise la concurrence et elle attire de nouvelles entreprises sur le marché.

Rendement des capitaux propres en assurances IARD



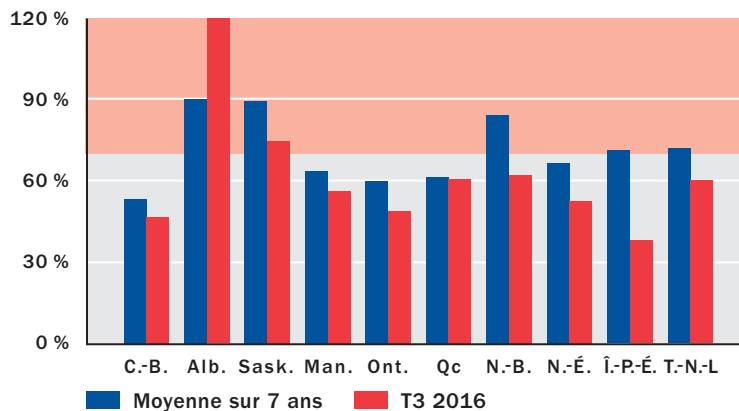
Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Assurance des biens

Les feux de forêt ont eu une incidence particulièrement marquée sur les marchés canadiens de l'assurance des biens. L'an dernier, la plupart de ces marchés étaient en bonne situation financière; ils présentaient un risque d'insolvabilité relativement faible et étaient une source fiable de bénéfices et de capitaux pour les assureurs. Le maintien d'un marché de l'assurance des propriétaires occupants sain et rentable est important pour l'économie canadienne.

Cependant, au cours des sept dernières années (durée moyenne d'un cycle de l'assurance au Canada), le coût des sinistres a dépassé la fourchette des 70 % à 75 % des primes encaissées sur plusieurs marchés de l'assurance des propriétaires occupants au Canada. Des sinistres aussi coûteux donnent lieu à des marchés déficitaires pour les assureurs et drainent leur capital. Quand les résultats se détériorent, les assureurs doivent relever les taux pour que les primes encaissées couvrent les sinistres payés. De tels ajustements à court terme sont nécessaires pour préserver la stabilité à long terme des marchés.

Rapports sinistres-primes en assurance des biens des particuliers



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Une grande inconnue plane toutefois sur l'assurance des biens des particuliers : la tendance à long terme du côté des catastrophes naturelles, qui se font de plus en plus fréquentes et dévastatrices. Le problème n'est pas tant que des sinistres catastrophiques se produisent, mais le fait que les assureurs ne soient pas parvenus à évaluer et

à prévoir correctement les coûts associés aux risques de phénomènes météorologiques violents et à moduler la tarification de leurs produits en conséquence. Bien que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes météorologiques compromette chaque année les bénéfices des assureurs, elle n'est pas considérée comme une menace à leur solvabilité, contrairement aux risques d'une catastrophe sismique.

Il y a un deuxième facteur important de risque d'insolvabilité en assurance des biens des particuliers au Canada. La SIMA a examiné la situation de chaque assureur que les organismes de réglementation provinciaux ou fédéral ont mis en liquidation sur le marché canadien de l'assurance depuis 1950. Dans 2 cas sur 35, une catastrophe naturelle était la principale cause des difficultés éprouvées.

National General Insurance Company – fermée en 1952

Cet assureur sous réglementation fédérale a commencé ses activités en juillet 1948. Son plan d'affaires mettait l'accent sur l'offre de produits d'assurance incendie au Manitoba. En 1950, la rivière Rouge a atteint son plus haut niveau depuis 1861 et National General a subi une succession de pertes techniques exacerbées par l'inondation de Winnipeg. L'organisme de réglementation a mis un terme aux activités de la société en 1952.

Mennonite Mutual Hail Insurance Company – fermée en 1984

Cet assureur proposait de l'assurance contre la grêle dans l'Ouest canadien depuis près d'un siècle. Au cours de ses 10 dernières années d'exploitation, ses résultats financiers étaient très volatils. Les dommages causés par de grosses tempêtes de grêle au Manitoba en 1978 et en Alberta en 1981 ont miné son capital. L'organisme de réglementation a mis un terme aux activités de la société en 1984.

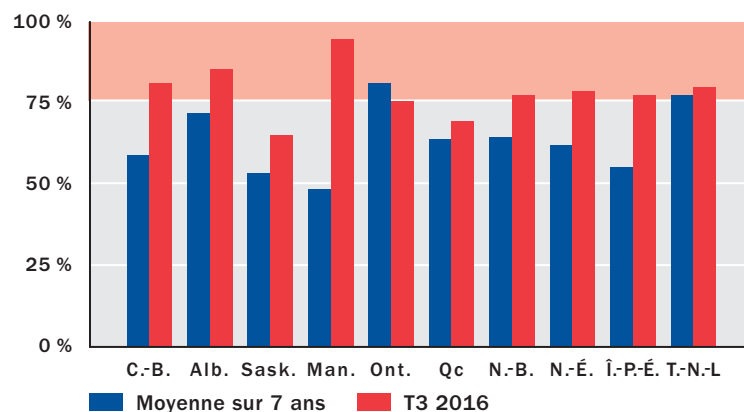
Dans un cas comme dans l'autre, les activités de ces petits assureurs étaient fortement concentrées dans un marché ou sur un type de risque. Des insolvabilités de ce genre sont encore possibles aujourd'hui. De petits assureurs pourraient être victimes de leur succès si une catastrophe naturelle frappait une communauté où leur risque est fortement concentré. Ces sociétés d'assurance pourraient devenir vulnérables au risque d'insolvabilité posé par un événement météorologique extrême. Les importantes demandes d'indemnité présentées dans la foulée des feux de forêt de Slave Lake et de Fort McMurray montrent qu'un tel problème pourrait se répéter.

Augmentation du risque d'insolvabilité sur certains marchés en assurance automobile

L'assurance automobile en Ontario compte pour environ le quart du marché canadien des assurances IARD. Sa rentabilité fluctue énormément et, depuis 20 ans, elle a fait l'objet de réformes constantes. Le produit ontarien d'assurance automobile semble rentable actuellement. Les consommateurs bénéficient d'un allègement tarifaire, les assureurs s'efforçant de donner suite à l'engagement électoral qu'avait pris le gouvernement de réduire les taux d'assurance automobile. Pour les consommateurs et pour l'industrie, reste à savoir si la plus récente série de réformes est viable et si elle se répercutera sur la solvabilité des assureurs.

Le risque d'insolvabilité est également une préoccupation pour les assureurs automobiles qui exercent leurs activités en Alberta. Les pressions exercées sur les coûts, en particulier

Rapports sinistres-primés en assurance auto



Source : SIMA, à partir de données du BSIF

celles qui pèsent sur la portion Responsabilité civile du produit d'assurance automobile, se sont considérablement intensifiées depuis 2011, quand une décision des tribunaux a affaibli le plafonnement des indemnités pour blessures mineures. Dans de telles conditions, la SIMA

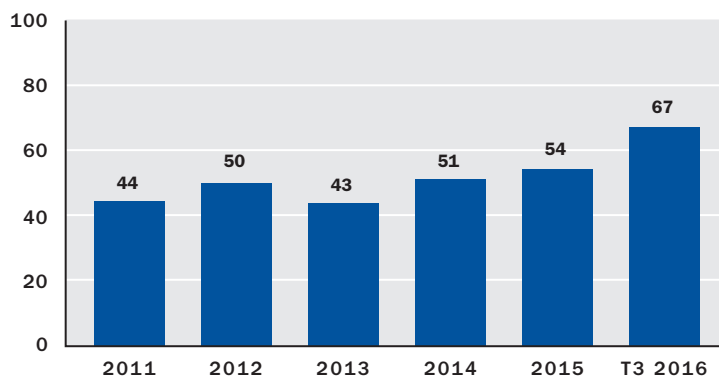
considère que les assureurs ayant un important volume d'affaires en assurance automobile en Alberta sont plus exposés aux pertes techniques, ce qui pourrait se répercuter sur leur solvabilité.

Les assureurs qui se concentrent sur l'assurance automobile dans les provinces de l'Atlantique seront eux aussi exposés à des pressions de souscription d'ici deux ou trois ans. Quand le Nouveau-Brunswick a réformé son produit d'assurance automobile en 2004 en plafonnant les indemnités pour douleurs et souffrances, les primes d'assurance des automobilistes de la province ont considérablement diminué. Les assureurs ont parallèlement déclaré des profits. Des réformes similaires en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard ont aussi entraîné une réduction importante du coût des sinistres et une baisse des primes. Or, des changements supplémentaires et le passage du temps ont depuis miné cette stabilité. Sur ces trois marchés, on constate pour la portion Dommages corporels de l'assurance automobile une augmentation du coût des sinistres qui exercera à court terme une pression à la hausse sur les taux. Le risque d'insolvabilité s'accroîtra si les gouvernements n'autorisent pas les assureurs à ajuster les taux pour compenser ces coûts plus élevés. Une réforme du système est nécessaire pour réduire les coûts à long terme de l'assurance automobile dans ces provinces.

L'assurance automobile à Terre-Neuve-et-Labrador représente une autre source de préoccupation. La province n'a pas apporté les mêmes changements que les autres provinces de l'Atlantique et le coût des sinistres augmente plus vite que les primes. Rien n'indique qu'une réforme de l'assurance automobile est envisagée à court terme. Actuellement, le marché de Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas rentable et érode les fonds propres des assureurs. Le risque d'insolvabilité des assureurs qui offrent de l'assurance automobile à Terre-Neuve-et-Labrador pourrait donc s'en trouver accru.

Disparités importantes dans la performance financière des membres de la SIMA

Nbre d'assureurs dont les résultats aux TCM/TSAS a chuté de 25 points de base ou plus



Les assureurs échouent le test quand leur résultat au TCM chute de 25 points de base ou plus en un an.

Source : SIMA, à partir de données de Statistique Canada et de MSA Research

Quelque 200 assureurs membres de la SIMA se livrent activement concurrence au Canada. Bien que l'ensemble de l'industrie continue à enregistrer une rentabilité soutenue et que son capital soit en croissance, il existe une grande disparité dans la performance et la solidité financières des assureurs

pris individuellement. La SIMA exerce une surveillance régulière des assureurs pour évaluer la probabilité que l'un d'entre eux fasse faillite. D'importantes fluctuations dans les résultats au test du capital minimal et au test de suffisance de l'actif des succursales sont un indice de risque de faillite. Or, des assureurs qui exercent leurs activités au Canada ont vu leurs résultats à ces contrôles réglementaires de la solvabilité fluctuer de plus de 25 points de base d'une année à l'autre. Une telle volatilité laisse entrevoir un risque accru d'insolvabilité. La SIMA surveille les résultats financiers de chacun des assureurs. Elle entretient des liens avec les organismes de réglementation, avec qui elle partage un objectif commun : protéger les consommateurs d'assurance.

L'insolvabilité survient par vagues

Heureusement, aucun assureur IARD canadien n'a déclaré faillite en 2016. Il y a maintenant plus d'une décennie que les organismes de réglementation canadiens n'ont pas mis d'assureur en liquidation. Bien que cela puisse paraître une longue période d'accalmie, ce n'est pas rare au sein de l'industrie de l'assurance. L'histoire récente montre que les périodes de tranquillité sont parfois ponctuées par des vagues d'insolvabilités.

	1980 à 1986	1990 à 1995	2000 à 2003
Nbre d'assureurs IARD insolubles	20	9	6
Nbre de titulaires de police touchés	144 300	111 209	93 200

Source : SIMA

De longues périodes de stabilité créent d'autres risques. Comme plus d'une décennie s'est écoulée depuis la dernière fois qu'un assureur IARD canadien a fait faillite et a fait l'objet d'une ordonnance de mise en liquidation, un certain nombre de responsables de la réglementation de l'assurance et de professionnels des faillites n'ont jamais géré les complexités que comporte la liquidation d'une société d'assurances IARD.

Perspectives

Du point de vue de la solvabilité, la capacité de l'industrie canadienne des assurances IARD à bien gérer une année difficile comme 2016 est positive. Cependant, pour que la solvabilité de l'industrie soit préservée, de piètres résultats comme ceux de 2016 ne doivent pas se répéter. La plupart des assureurs membres de la SIMA disposent d'assises financières saines et solides pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe des disparités importantes dans la rentabilité et la capitalisation des sociétés d'assurance, des indicateurs portant sur l'ensemble de l'industrie montrent qu'au Canada, la vaste majorité des assureurs IARD sont adéquatement capitalisés et bien préparés à relever les défis que l'avenir leur réserve. 🇨🇦

Risques de la SIMA

Le profil de risque de la SIMA, qui inclut les risques qu'elle considère comme prioritaires, est résumé dans le tableau ci-dessous et est expliqué brièvement dans l'encadré. À la fin de 2016, la SIMA considérait son profil de risque comme stable et ne rapportait aucun changement significatif pour chacun des risques pris individuellement.

Profil de risque (décembre 2016)

Incidence	Très élevée	Risque lié aux cotisations 1-1 Coûts d'une insolvabilité dépassant le risque limite / l'appétence au risque			
	Élevée		Risques liés à la réglementation 1-5 Nouvelles lois 1-6 Hausse des indemnités		
	Moyenne		Risques opérationnels 1-7 Ressources requises 1-8 Coûts inattendus en cas d'insolvabilité	Risques opérationnels 1-9 Perte d'expertise en liquidation	
	Faible				Risques liés à la réglementation 1-2 Supervision de la solvabilité 1-3 Réglementation des taux 1-4 Législation périmée régissant les liquidations
		Très faible	Faible	Moyenne	Élevée
		Probabilité			

Risques prioritaires de la SIMA (profil de risque)

- 1-1 Un séisme catastrophique ou un autre événement cause la faillite d'une très grande société d'assurance ou celle de plusieurs assureurs plus modestes, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite / l'appétence au risque de la SIMA (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).
- 1-2 Pratiques de surveillance en deçà des normes minimales de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).
- 1-3 Réglementation des taux qui place des assureurs en situation d'insolvabilité.
- 1-4 Législation périmée régissant les liquidations.
- 1-5 Nouvelle législation qui entraîne des changements défavorables.
- 1-6 La SIMA pourrait être contrainte d'accroître la couverture et les indemnités accordées.
- 1-7 Le risque 1-1 crée des besoins accrus en matière de ressources humaines.
- 1-8 Un manque de données financières sur les membres entraîne des coûts inattendus en cas d'insolvabilité.
- 1-9 Une grande partie des experts en liquidation des sociétés d'assurance IARD ont pris leur retraite.

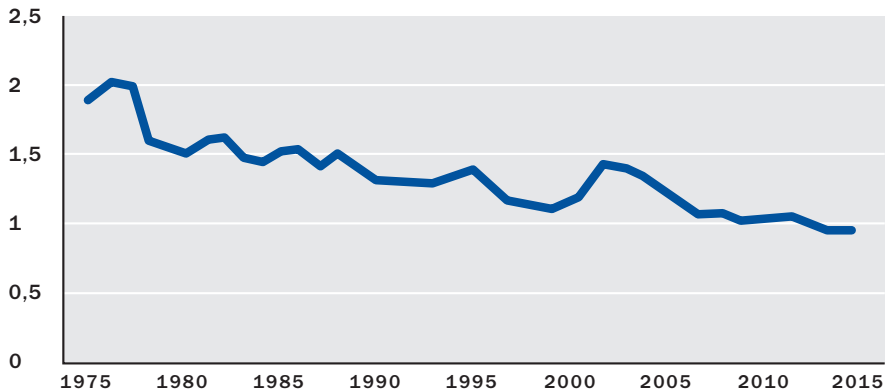
Le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une déclaration de risque limite / d'appétence au risque dans le cadre de son programme de gestion du risque d'entreprise (GRE). Le risque limite / l'appétence au risque de la SIMA s'établit à deux fois sa capacité maximale actuelle de cotisation générale annuelle (c'est-à-dire le montant total de cotisations que la SIMA pourrait prélever en une année auprès de l'industrie pour financer les demandes d'indemnité couvertes d'un assureur membre insolvable). Au 31 décembre 2016, le risque limite / l'appétence au risque de la SIMA était de 1,67 milliard de dollars canadiens. Les événements qui pourraient provoquer un dépassement du risque limite / de l'appétence au risque de la SIMA incluent l'insolvabilité d'une grande société d'assurance membre ou une grave catastrophe, comme un important séisme en milieu urbain. Dans un cas comme dans l'autre, il est fort probable que les obligations totales de la SIMA dépasseraient son risque limite / appétence au risque, ce qui pourrait retarder indûment l'indemnisation des titulaires de police.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le registre complet des risques de la SIMA dans le document *Risk Management Report* (en anglais seulement), qui a été approuvé par le conseil d'administration et qui se trouve sur le site Web de la SIMA à www.pacicc.ca.

Indicateurs clés du risque d'insolvabilité des assureurs IARD

Le processus de gestion des risques de la SIMA inclut le suivi d'indicateurs clés du risque d'insolvabilité des assureurs IARD. Quatre indicateurs clés sont décrits ci-dessous. Tous donnent à penser que le risque d'insolvabilité des assureurs IARD est à la baisse au Canada depuis quelques années.

Rapport primes acquises-capital

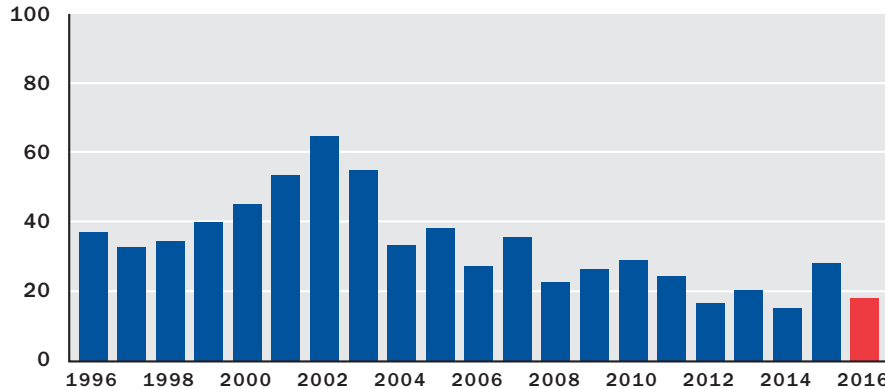


Source: SIMA, à partir de données de MSA Research

Au cours des 40 dernières années, les assureurs IARD ont réduit de façon constante leur « dépendance » aux primes par rapport au capital, le ratio étant passé de 2 pour 1 au milieu des années 1970 à environ 1 pour 1 aujourd'hui.

Assureurs dont le volume de primes a connu de grandes fluctuations

Nombre de membres de la SIMA

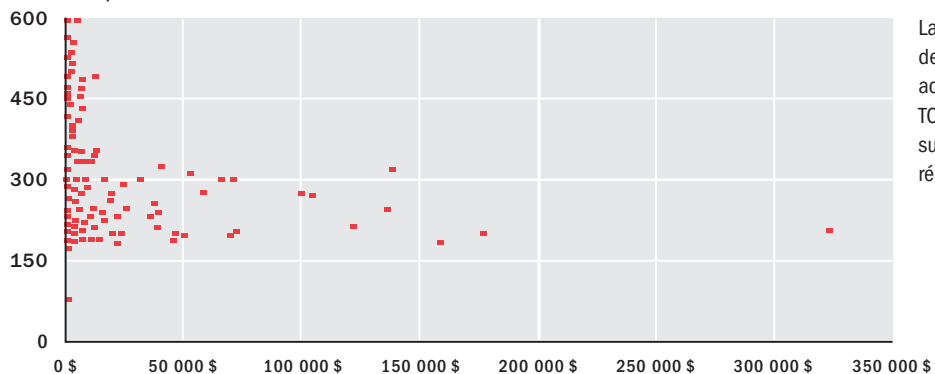


Source: SIMA, à partir de données de MSA Research

De grandes fluctuations dans le volume de primes d'un assureur sont un indicateur clé du risque d'insolvabilité. (Dans ce contexte, la SIMA considère comme « grande » une fluctuation à la hausse ou à la baisse de plus de 33 % en une seule année.) Au Canada, cet indicateur du risque d'insolvabilité est en baisse depuis plus d'une décennie.

TCM par rapport aux PDS, 2016

Ratio TCM/TSAS

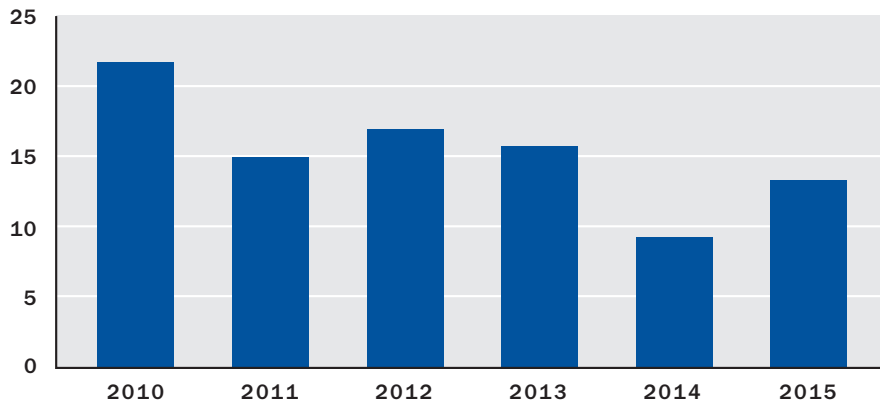


Source: SIMA, à partir de données de MSA Research

La plupart des membres de la SIMA obtiennent actuellement un ratio TCM/TSAS nettement supérieur au minimum réglementaire de 150 %.

Pertes deux années de suite

Nombre d'assureurs



Source: SIMA, à partir de données de MSA Research

Depuis 2010, le nombre d'assureurs membres de la SIMA ayant essuyé des pertes deux années de suite est en baisse.

Forum des gestionnaires de risques

Le Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD de la SIMA a clos avec succès sa troisième année complète d'activité en 2016. Fort d'un programme solide et soigneusement planifié de rencontres et de webinaires sur les risques et les enjeux émergents de l'industrie, le Forum s'est constitué un vaste bassin de membres parmi les professionnels et les chefs de la gestion des risques au Canada. Les commentaires des membres dans le cadre des évaluations de suivi effectuées sont très positifs. Du point de vue de la SIMA, le Forum atteint tous ses objectifs.

Mandat du Forum des gestionnaires de risques

- Favoriser la discussion et la mise en commun de pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie.
- Examiner et communiquer de l'information d'actualité sur la gestion des risques.
- Servir de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance.
- Discuter des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie.
- Fournir des ressources, des références et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Calendrier des activités de 2016 et sujets de discussion

Réunions

- 14 avril Réglementation relative à la conduite sur le marché
- 28 septembre La culture du risque
- 23 novembre Le point de vue d'un directeur général sur la GRE

Webinaires sur les risques émergents

- 24 février Les véhicules autonomes
- 18 mai La cybersécurité
- 16 novembre La continuité des activités – Répercussions sur les assureurs IARD

Calendrier des activités de 2017 et sujets de discussion

Réunions

- 20 avril Le BSIF fait le point sur les enjeux de l'industrie
- 17 septembre Risque lié aux séismes
- Novembre-décembre* Point de vue d'un directeur général sur la GRE (*date à confirmer)

Webinaires sur les risques émergents

- 22 février L'assurance à la demande
- 17 mai L'usine intelligente – Nouvelles technologies innovantes
- 25 octobre Les changements générationnels et démographiques

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 2 mars 2017
Toronto, Canada

États de la situation financière

31 décembre 2016 et 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs		
Trésorerie (note 7)	23 040 \$	20 842 \$
Placements (note 7)	52 530	51 843
Intérêts courus	254	281
Cotisations à recevoir	5	-
Autres débiteurs	45	33
Total des actifs	75 874 \$	72 999 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	198 \$	182 \$
Provisions (note 6)	113	113
Total des passifs	311	295
Capitaux propres		
Excédent de fonctionnement	1 660	1 692
Excédent de liquidations	20 758	18 860
Fonds d'indemnisation	53 145	52 152
Total des capitaux propres	75 563	72 704
Total des passifs et des capitaux propres	75 874 \$	72 999 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Lawrie Savage, *président du conseil*



Bruce Thompson, *administrateur*

États financiers (suite)

État du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	1 433 \$	1 354 \$
Produits financiers	15	16
Financement provenant des liquidations et autres	175	198
	1 623	1 568
Charges		
Salaires et charges sociales	898	867
Recherche et honoraires de consultants	205	160
Bureaux	149	141
Gestion des placements	84	82
Conseil d'administration	78	77
Frais juridiques	34	6
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	45	45
Déplacements	50	57
Téléphone et poste	17	22
Mobilier et matériel	27	19
Impression et fournitures de bureau	25	24
Assurance	15	15
Services bancaires	1	1
Divers	27	16
	1 655	1 532
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits) – Fonctionnement	(32)	36
Liquidations [note 5 b)]		
Dividendes de liquidation	1 835	526
Produits financiers	145	152
Charges diverses	(82)	(108)
Excédent des produits par rapport aux charges – Liquidations	1 898	570
Fonds d'indemnisation		
Produits financiers	993	1 068
Excédent des produits par rapport aux charges – Fonds d'indemnisation	993	1 068
Résultat global total	2 859 \$	1 674 \$

Tous les produits sont attribuables aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidations	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2014	1 656 \$	18 290 \$	51 084 \$	71 030 \$
Résultat global	36	570	1 068	1 674
Solde au 31 décembre 2015	1 692	18 860	52 152	72 704
Résultat global	(32)	1 898	993	2 859
Solde au 31 décembre 2016	1 660 \$	20 758 \$	53 145 \$	75 563 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités opérationnelles		
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)		
Fonctionnement	(32) \$	36 \$
Liquidations	1 898	570
Fonds d'indemnisation	993	1 068
Amortissement des primes et escomptes sur obligations	175	86
Variation des intérêts courus	27	(10)
Variation des débiteurs	(17)	207
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	16	(53)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	3 060	1 904
Activités d'investissement		
Échéance des placements	7 008	7 957
Acquisition de placements	(7 870)	(9 100)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(862)	(1 143)
Augmentation de la trésorerie	2 198	761
Trésorerie au début de l'exercice	20 842	20 081
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23 040 \$	20 842 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exercice clos le 31 décembre 2016
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluent les fonds de la Société.

1. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été approuvée par le conseil d'administration le 2 mars 2017.

b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds.

c) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Principales méthodes comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés au coût amorti.

b) Obligations

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés ainsi que les pertes de valeur sont pris en compte immédiatement dans le résultat.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

c) Matériel

Le matériel est amorti sur trois ans selon le mode d'amortissement linéaire fondé sur une estimation de sa durée d'utilité.

d) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

e) Contrat de location simple

À la date de conclusion d'un accord, la Société détermine si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif s'il donne à la Société le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Tous les contrats de location de la Société sont considérés comme des contrats de location simples et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

f) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

g) Comptabilisation des produits

(i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie futurs projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être modifié de façon importante.

Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

a) IFRS 9 – Instruments financiers («IFRS 9»)

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié une version modifiée d'IFRS 9, qui remplace la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette version modifiée inclut des dispositions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et un nouveau modèle de comptabilité de couverture générale. Le classement des actifs financiers est fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel un actif est géré. Le classement détermine de quelle façon un instrument financier est comptabilisé et évalué. IFRS 9 instaure également un modèle unique de dépréciation des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net; ce modèle prévoit la comptabilisation des pertes sur créances attendues lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier et la comptabilisation des pertes sur créances attendues sur toute la durée de vie si certains critères sont respectés. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture fait en sorte que la comptabilité de couverture reflète les activités de gestion des risques. L'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur la présentation de l'information financière est en cours d'évaluation.

b) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients («IFRS 15»)

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est permise. IFRS 15 remplace IAS 18 ainsi que d'autres normes et interprétations. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique ni aux contrats d'assurance, ni aux instruments financiers, ni aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié le document *Clarification d'IFRS 15, Produits des activités*

ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, dont la date d'entrée en vigueur est la même que celle d'IFRS 15. Cette clarification d'IFRS 15 fournit des indications supplémentaires sur l'analyse en cinq étapes, sur la transition et sur l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle. La Société compte adopter IFRS 15 et la Clarification dans ses états financiers à compter de l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2018. L'étendue des effets de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

c) IFRS 16 – Contrats de location («IFRS 16»)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* au plus tard à la date de première application d'IFRS 16. IFRS 16 remplacera IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, qu'elle oblige à déclarer les éléments d'actif et de passif de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si le bien sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un élément d'actif au titre du droit d'utilisation, qui représente son droit d'utilisation du bien sous-jacent, et une obligation locative, qui représente son obligation de payer un loyer. Cette norme reprend en grande partie le traitement comptable s'appliquant aux preneurs prescrit par la norme IAS 17, mais elle leur impose d'améliorer l'information à fournir. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location sont touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont été prévues. La Société compte adopter IFRS 16 dans ses états financiers à compter de l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2019. L'étendue des effets de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives au fonds d'administration générale et aux dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la Société pour Markham General s'élèvent à 22 891 298 \$. Elles ont toutes été comptabilisées avant 2014. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 21 176 272 \$. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 15 485 074 \$, dont 102 765 \$ ont été comptabilisés en 2015. La Société n'a constitué aucune provision (aucune provision en 2015) pour le paiement d'indemnités futures.

Exercice clos le 31 décembre 2016
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières (suite)

d) *Fonds de Canadian Millers'*

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la Société a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement d'indemnités. La Société a touché jusqu'ici des dividendes de liquidation de 3 757 412 \$. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 740 480 \$.

e) *Fonds de Reliance*

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la Société et le liquidateur et à toute provision dans la capacité de cotisation générale de la SIMA pour garantir cet accord. La Société continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

f) *Fonds de GISCO*

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités versées par la Société se chiffrent à 5 311 793 \$. La Société a reçu jusqu'ici des dividendes de liquidation totalisant 5 731 578 \$, dont 16 792 \$ ont été touchés en 2016.

g) *Fonds de Maplex*

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$. Ils ont tous été reçus avant 2014. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 659 \$. Elle a déclaré des remboursements se chiffrant à 5 275 969 \$ en 2008, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$. Un montant supplémentaire de 3 312 228 \$ a été remboursé en 2011 [note 8 b) et c)]. En 2013, les 75 148 \$ non distribués en 2008 ont été virés au fonds d'indemnisation [note 8 d)].

h) *Fonds de Hiland*

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la Société, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. La Société a reçu jusqu'ici des dividendes de liquidation de 6 173 061 \$, dont 1 818 561 \$ en 2016. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 710 962 \$ et elle a contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 6 600 946 \$.

i) *Fonds de Beothic*

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la Société a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 488 788 \$ et elle a contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 2 070 297 \$.

j) *Fonds de Canadian Universal*

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La Société a versé plusieurs indemnités et elle a obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

k) *Fonds d'Ontario General*

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

l) *Fonds d'Advocate*

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités versées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. Un remboursement supplémentaire de 1 638 758 \$ a été remis aux membres en 2011 [note 8 c)]. La Société a payé toutes les indemnités et elle a touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. Les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La Société n'a aucune autre obligation dans ce dossier.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

a) État de la situation financière au 31 décembre 2016

	Fonctionnement	Indemnisation	Rembour- sement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Actifs													
Trésorerie	1 772 \$	374 \$	124 \$	1 080 \$	2 770 \$	- \$	2 403 \$	275 \$	832 \$	615 \$	15 \$	12 780 \$	23 040 \$
Placements	-	52 530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 530
Intérêts courus	1	241	-	1	1	-	2	-	-	-	-	8	254
Débiteurs interfonds	35	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	38
Autres débiteurs	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50
Total des actifs	1 858 \$	53 145 \$	124 \$	1 084 \$	2 771 \$	- \$	2 405 \$	275 \$	832 \$	615 \$	15 \$	12 788 \$	75 912 \$
Passifs et capitaux propres													
Passifs													
Fournisseurs et autres créditeurs	198 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	198 \$
Créditeurs interfonds	-	-	-	-	6	-	5	2	3	3	15	4	38
Provisions	-	-	74	-	21	-	18	-	-	-	-	-	113
Total des passifs	198	-	74	-	27	-	23	2	3	3	15	4	349
Capitaux propres													
Excédent de fonctionnement	1 660	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 660
Excédent de liquidations	-	-	50	1 084	2 744	-	2 382	273	829	612	-	12 784	20 758
Excédent d'indemnisation	-	53 145	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 145
Total des capitaux propres	1 660	53 145	50	1 084	2 744	-	2 382	273	829	612	-	12 784	75 563
Total des passifs et des capitaux propres	1 858 \$	53 145 \$	124 \$	1 084 \$	2 771 \$	- \$	2 405 \$	275 \$	832 \$	615 \$	15 \$	12 788 \$	75 912 \$

b) Produits et charges liés aux liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Produits											
Dividendes de liquidation	- \$	- \$	17 \$	- \$	1 818 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 835 \$
Placements	1	9	19	-	12	2	6	5	-	91	145
	1	9	36	-	1 830	2	6	5	-	91	1 980
Charges											
Indemnités payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais	3	9	11	-	12	2	3	3	-	39	82
	3	9	11	-	12	2	3	3	-	39	82
Résultats nets des liquidations	(2) \$	- \$	25 \$	- \$	1 818 \$	- \$	3 \$	2 \$	- \$	52 \$	1 898 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

c) Changements à l'excédent de liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Excédent de liquidations total
Solde au 31 décembre 2014	54 \$	669 \$	2 707 \$	- \$	569 \$	271 \$	820 \$	610 \$	- \$	12 590 \$	18 290 \$
Résultat global	(2)	415	12	-	(5)	2	6	-	-	142	570
Solde au 31 décembre 2015	52	1 084	2 719	-	564	273	826	610	-	12 732	18 860
Résultat global	(2)	-	25	-	1 818	-	3	2	-	52	1 898
Solde au 31 décembre 2016	50 \$	1 084 \$	2 744 \$	- \$	2 382 \$	273 \$	829 \$	612 \$	- \$	12 784 \$	20 758 \$

6. Provisions

	Remboursements non réclamés	Liquidations				Total
		GISCO	Maplex	Hiland	Markham General	
Solde au 31 décembre 2014	74 \$	21 \$	- \$	18 \$	- \$	113 \$
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	-	-
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	-	-
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés des liquidations	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2015	74	21	-	18	-	113
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	-	-
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	-	-
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés des liquidations	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2016	74 \$	21 \$	- \$	18 \$	- \$	113 \$

7. Instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	23 040 \$	23 040 \$	20 842 \$	20 842 \$
Dépôts à terme	5 357	5 346	5 265	5 249
Obligations	47 173	47 711	46 578	47 525
	75 570 \$	76 097 \$	72 685 \$	73 616 \$

La trésorerie, les dépôts à terme et les obligations sont comptabilisés au coût amorti.

a) Dépôts à terme

La valeur comptable de ces placements s'élève à environ 5 357 000 \$ (5 265 000 \$ en 2015). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel.

b) Obligations

	Période à courir jusqu'à l'échéance			31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	4 815 \$	23 521 \$	2 345 \$	30 681 \$	1,65 % - 10,25 %	30 314 \$	1,70 % - 10,25 %
Sociétés	4 322	10 132	2 038	16 492	1,71 % - 4,81 %	16 264	2,28 % - 4,81 %
	9 137 \$	33 653 \$	4 383 \$	47 173 \$	1,65 % - 10,25 %	46 578 \$	1,70 % - 10,25 %

8. Remboursement aux sociétés membres

- a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé le remboursement à ses membres cotisants de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouverts et qui provenaient des actifs des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.
- Au 31 décembre 2011, la Société avait versé 19 516 296 \$ du montant total de 19 880 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 268 137 \$, la Société prévoit verser 16 037 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 252 100 \$ représente des remboursements non réclamés dont la Société s'attache encore à établir la propriété.
- b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la Société a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.
- c) Le 8 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un remboursement supplémentaire de 4 950 986 \$ provenant des actifs de Maplex (3 312 228 \$) et d'Advocate (1 638 758 \$), dont les dossiers de liquidation sont maintenant clos. Des remboursements totalisant 4 909 135 \$ ont été distribués en décembre. Une dernière tranche de 41 851 \$ n'est pas distribuée parce que la Société s'attache à en établir la propriété.
- d) Au 31 décembre 2013, des provisions au titre des fonds non distribués de a) (268 137 \$), b) (75 148 \$) et c) (41 851 \$) ainsi que des fonds non réclamés de ces liquidations (192 862 \$) totalisant 577 998 \$ avaient été contrepassés et virés au fonds d'indemnisation.
- e) En 2014, le conseil d'administration a approuvé le virement des soldes résiduels des liquidations de Maplex (22 000 \$) et d'Advocate (6 000 \$) au fonds d'indemnisation, car ces liquidations ont été réglées et les montants résiduels ont été jugés trop modestes pour être distribués aux membres.

9. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2015) des primes émises couvertes, soit environ 837 300 000 \$ en 2016 (790 800 000 \$ en 2015). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

10. Matériel

Au 31 décembre 2016, le matériel acquis par la Société était entièrement amorti.

11. Engagements et éventualités

a) Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

b) Contrat de location

En 2013, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2017 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 62 601 \$ par année.

12. Informations à fournir sur la juste valeur

- a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	- \$
Niveau 2	47 711
Niveau 3	-
	47 711 \$

13. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a élaboré une politique de placement exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	29 376 \$	62,2 %	31 356 \$	67,3 %
AA	6 219	13,2 %	13 433	28,8 %
A	7 664	16,2 %	-	- %
BBB	3 914	8,4 %	1 789	3,9 %
Total	47 173 \$	100,0 %	46 578 \$	100,0 %

Exercice clos le 31 décembre 2016
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2016, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 044 870 \$ (1 169 115 \$ en 2015) sur la valeur marchande des obligations).

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins en liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'un assureur membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes émises couvertes, soit environ 837 500 000 \$ en 2016 (790 800 000 \$ en 2015).

À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

14. Rémunération

Le personnel clé de la Société se compose des membres de son conseil d'administration et des cadres supérieurs. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2016	2015
Jetons de présence	78 \$	75 \$
Salaires	531	537
Avantages divers	74	76
	683 \$	688 \$

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Conseil d'administration 2016-2017

Lawrie Savage

Président du conseil

Président

Lawrie Savage & Associates Inc.

Jean-François Blais

Président

Intact Compagnie d'assurance

Louis Durocher

Chef de la gestion des risques

Aviva, Compagnie d'Assurance
du Canada

Pierre Fromentin*

Premier vice-président

Desjardins Assurances générales

Glenn Gibson

Président et directeur général

The GTG Group

Paul Kovacs

Président et directeur général

SIMA

Ellen Moore

Présidente et chef de la direction

Chubb du Canada Compagnie
d'Assurance

Lynn Oldfield

Présidente et chef de la direction

Compagnie d'Assurance AIG du Canada

Bruce Thompson

Ancien membre du conseil / Directeur

des programmes

BSIF / Toronto Centre

Martin Thompson

Président-directeur général

RSA Canada

Pete Walker

Chef de la souscription pour le Canada

Zurich Compagnie d'Assurances SA

Comités du conseil

Audit et risque

Bruce Thompson (président)

Jean-François Blais

Louis Durocher

Glenn Gibson

Lawrie Savage

Martin Thompson

Gouvernance

et ressources humaines

Lawrie Savage (président)

Pierre Fromentin

Ellen Moore

Lynn Oldfield

Pete Walker

*Liaison préinsolvabilité avec les organismes
de réglementation*

Lawrie Savage (président)

Glenn Gibson

Paul Kovacs

Bruce Thompson

* A quitté le conseil le 31 décembre 2016.

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Ian Campbell

Vice-président

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels et personnel à temps partiel

Ron Bilyk

*Conseiller, Gouvernance et gestion
des risques*

John Connor

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Conseiller juridique de la Société

Adresse

20, rue Richmond Est

Bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : 416-364-8677

Télécopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Colombie-Britannique

Frank Chong

Surintendant intérimaire, Institutions financières

Commission des institutions financières de la Colombie-Britannique

555, rue Hastings Ouest, bureau 2800

C.P. 12116

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6B 4N6

Tél. : 604-653-7495

Télé. : 604-660-3365

www.ficombc.ca

Alberta

Nilam Jetha

Sous-ministre adjointe

Conseil du Trésor et Finances

Immeuble Terrace

9515, 107^e Rue, bureau 402

Edmonton (Alberta) T5K 2C3

Tél. : 780-427-9722

Télé. : 780-427-1636

www.finance.gov.ab.ca

Saskatchewan

Ian McIntosh

Surintendant adjoint des assurances

Administration des affaires financières

et des consommateurs de la Saskatchewan

1919, Saskatchewan Drive, bureau 601

Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Tél. : 306-787-6700

Télé. : 306-787-9006

www.fcaa.gov.sk.ca

Manitoba

J. Scott Moore

Surintendant adjoint des assurances

Direction de la réglementation des institutions financières

400, avenue St. Mary, bureau 207

Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Tél. : 204-945-2542

Télé. : 204-948-2268

www.gov.mb.ca

Ontario

Brian Mills

Directeur général et surintendant des services financiers par interim

Commission des services financiers de l'Ontario

5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85

North York (Ontario) M2N 6L9

Tél. : 416-250-7250

Télé. : 416-590-7070

www.fsco.gov.on.ca

Québec

Patrick Déry

Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

Autorité des marchés financiers

2640, boulevard Laurier, 6^e étage

Québec (Québec) G1V 5C1

Tél. : 418-525-0337

Télé. : 418-525-9512

www.lautorite.qc.ca

Nouvelle-Écosse

William Ngu

Surintendant intérimaire des assurances, caisses populaires et compagnies de fiducie et de prêts

Ministère des Finances

1723, rue Hollis

C.P. 187

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2N3

Tél. : 902-424-7552

Télé. : 902-424-1298

www.novascotia.ca

Île-du-Prince-Édouard

Robert Bradley

Surintendant des assurances

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

105, rue Rochford

C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : 902-368-4550

Télé. : 902-368-5283

www.gov.pe.ca

Nouveau-Brunswick**Angela Mazerolle***Surintendante des assurances*

Commission des services financiers
et des services aux consommateurs
225, rue King, bureau 200

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 1E1

Tél. : 886-993-2222

Télé. : 506-658-3059

www.fcnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador**John O'Brien***Surintendant des assurances*

Division de la réglementation
des services financiers

Immeuble Confederation, bloc Ouest
2^e étage

C.P. 8700

St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6

Tél. : 709-729-4909

Télé. : 709-729-3205

www.servicenl.gov.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest**Louise Lavoie***Contrôleuse générale adjointe*

Gestion des services de comptabilité
Gouvernement des Territoires

du Nord-Ouest

C.P. 1320, YK-3

Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9

Tél. : 867-767-9171

Télé. : 867-873-0269

www.fin.gov.nt.ca

Yukon**Jonathan Parker***Surintendant des assurances*

Ministère des Services communautaires

C.P. 2703 (C-5)

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Tél. : 867-667-5111

Télé. : 867-667-3609

www.community.gov.yk.ca

Nunavut**Dan Young***Surintendant des assurances*

Ministère des Finances

Gouvernement du Nunavut

C.P. 2260

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Tél. : 1-800-316-3324

Télé. : 1-867-979-4221

www.gov.nu.ca

Organisme fédéral**BSIF****Jeremy Rudin***Surintendant*

Bureau du surintendant

des institutions financières

255, rue Albert, 12^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Tél. : 613-990-7788

Télé. : 613-990-5591

www.osfi-bsif.gc.ca

Vous trouverez la liste bilingue
des sociétés membres de la SIMA
à la page 32 de la version anglaise
du rapport.